



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2016

### COMPTE-RENDU

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Georgette NALESSO, Marina MENGOLLI, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS, et Charlotte THOMSON. Messieurs Franck CHENAL, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
<b>Excusé :</b>	Messieurs Emmanuel COLIRE et Gérard COLLIN.

---

Laurent TRESALLET annonce 1 pouvoir : de Emmanuel COLIRE à Guillemette COUTTET.

Suite à un mail de Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, Laurent TRESALLET propose de modifier le procès-verbal du 21 juin 2016 comme suit :

Il convient de préciser la volonté de la commune de cadastrer correctement le secteur des duches-zones humides- des Bettières, de ne pas privatiser les abords des sources et ruisseaux, en respectant les distances que la loi sur l'eau impose, de déplacer la route, y compris au Triu, de conserver les murets de pierres sèches (toutes les zones concernées ont aussi une vocation touristique).

Sur la base de cette correction, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal du 21 juin 2016.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

#### **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

##### **1. *Autorisation de la signature de la convention pour occupation du domaine public avec Monsieur et Madame CAILLARD HUMEAU***

Dans un courrier du 15 mars 2016, Madame CAILLARD HUMEAU sollicite la commune aux fins de l'autoriser à utiliser le domaine public pour accéder par véhicule léger à la parcelle ZT 38 au Fourrier où elle construit une habitation.

Toute occupation du domaine public et toute utilisation de ce domaine dans des limites excédant le droit d'usage qui appartient à la collectivité sont interdites en dehors d'une autorisation régulièrement délivrée.

Le Conseil municipal doit autoriser Madame CAILLARD HUMEAU à réaliser les aménagements nécessaires à l'accès à sa parcelle sur la partie du domaine public matérialisée sur le plan joint.

Cette autorisation est accordée à titre gracieux pour une durée de 5 ans renouvelable par reconduction expresse.

Sur une remarque de Guillemette COUTTET, il sera inscrit dans la convention que le passage du chemin devra libre d'accès et que les murets ne devront en aucun cas être détériorés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la demande formulée par Madame CAILLARD-HUMEAU dans les conditions précitées.

**2. Autorisation d'occupation du domaine public et autorisation de signature de la convention d'occupation avec Madame Marie-Agnès SILVESTRE-SIAZ**

Laurent TRESALLET explique que les commerçants de Plan Peisey souhaitent dynamiser la station et occuper les deux places de stationnement devant leur commerce.

Madame Marie-Agnès SILVESTRE-SIAZ de Souvenirs and Co sur Plan Peisey sollicite ainsi une occupation temporaire des deux places de stationnement situées devant son commerce durant la saison estivale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'occupation du domaine public et la signature d'une convention d'occupation pour définir les modalités de cette autorisation.

**3. Autorisation d'occupation du domaine public et autorisation de signature de la convention d'occupation avec Monsieur BLANC Yannick**

De la même façon que la délibération précédente, Monsieur BLANC Yannick du commerce « Chez Felix » sollicite une occupation temporaire des deux places de stationnement situées devant son commerce durant la saison estivale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'occupation du domaine public et la signature d'une convention d'occupation pour définir les modalités de cette autorisation.

**4. Convention de versement d'indemnité avec Monsieur Robert VILLIBORD et Madame Armelle VILLIBORD**

Lors de la cession des parcelles sur le domaine skiable, Monsieur VILLIBORD Robert et Madame Armelle VILLIBORD ont demandé la régularisation des indemnités promises en 2006 suite à la réalisation de travaux de terrassement sur leur parcelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention permettant de régulariser cette situation avec le versement d'une somme de 1 199 €.

**5. Autorisation de signature du bail de location de l'appartement de La Poste pour la saison d'hiver**

Dans le cadre des recrutements réalisés à la Garderie pour la prochaine saison d'hiver, l'appartement de La Poste sera loué en colocations par deux animatrices de la Garderie dont la résidence principale est éloignée. Le coût de la location s'élève à 600 € hors charges conformément à la délibération du 02 novembre 2015.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

**6. Validation du règlement et du service de transport en minibus**

Suite à l'achat d'un minibus pour le service de la Garderie, un règlement et une organisation de ce service sont proposés.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide le règlement du service de transport en minibus sur la base des remarques formulées.

**7. Approbation de la promesse de vente et rédaction des actes administratifs pour les parcelles référencées ZE 609/ZE 606 / ZE32 / ZL48 / ZN12 avec Monsieur Francis GONTHARET**

Dans le cadre de la réalisation de parking sur Champadret, une promesse de vente a été signée avec Monsieur Francis GONTHARET.

En échange, une promesse d'achat est signée avec Francis GONTHARET.

Avec une voix contre, le Conseil Municipal valide cette promesse de vente et la rédaction d'un acte administratif par Mesur'Alp.

**8. Approbation de la promesse d'achat et rédaction des actes administratifs pour les parcelles référencées YC 002 avec Monsieur Sylvain GONTHARET**

En échange de la promesse de vente pour les parcelles référencées ZE 609/ZE 606 / ZE32 / ZL48 / ZN12 avec Monsieur Francis GONTHARET, une promesse d'achat a été signée pour céder la parcelle communale référencée YC 002 à Monsieur Sylvain GONTHARET.

Avec une voix contre, le Conseil Municipal valide cette promesse d'achat et la rédaction d'un acte administratif par Mesur'Alp.

**9. Approbation de la promesse de vente et rédaction de l'acte administratif pour la parcelle référencée ZI8p avec Monsieur BERTRAND Jacques et Madame BERTRAND Anne-Marie**

L'EPFL a formulé une promesse de vente avec Monsieur BERTRAND Jacques et Madame BERTRAND Anne-Marie pour l'achat de la parcelle suivante :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m <sup>2</sup> )	Classement PLU
Plan Peisey	ZI 8p	93	Ns

Le montant total est de 279 € pour une surface d'environ 93 m<sup>2</sup> qui sera ajustée après calcul de la surface définitive.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée, valide la promesse de vente et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

**10. Approbation de la promesse de vente et rédaction des actes administratifs pour la parcelle référencée ZI 9 avec Monsieur CHEDAL Gérard et Madame BENOD Anne**

L'EPFL a formulé une promesse de vente avec Monsieur CHEDAL Gérard et Madame BENOD Anne pour l'achat de la parcelle suivante :

Lieu-dit	Référence cadastrale	Surface (m <sup>2</sup> )	Classement PLU
Plan Peisey	ZI 9	346	Ns

Le montant total est de 1 038 € pour une surface total d'environ 346 m<sup>2</sup>.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'achat de la parcelle précitée, valide la promesse de vente et autorise la rédaction de l'acte administratif par Mesur'Alp.

## **II/ FINANCES**

### ***11. Vote des tarifs du ski de fonds pour la saison 2016/2017***

Marina MENGOLLI propose les nouveaux tarifs pour la saison 2016/2017.  
Un tarif pour la location du matériel par les résidents a été rajouté à hauteur de 5 € pour 4 heures.

Après en avoir discuté, avec deux absentions, Le Conseil Municipal doit valider ces tarifs pour la saison 2016/2017.

### ***12. Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement***

Les tarifs de l'eau et de l'assainissement de l'année 2015 / 2016 sont les suivants :

Tarifs de l'eau :

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m<sup>3</sup>

Tarif de l'assainissement :

- parties fixes forfaitaires : 60 € HT
- parties proportionnelles : 1,30 € HT/m<sup>3</sup>

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la période de juillet 2016 à juin 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les tarifs proposés.

## **III/ RESSOURCES HUMAINES**

### ***13. Création des postes au service technique et administratif***

Franck CHENAL explique que pour maintenir 5 agents permanents aux services techniques (contre 6 en 2015), il est proposé d'ouvrir le poste suivant :

#### ***Un poste d'agent polyvalent aux services techniques***

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 01/10/2016 pour une durée de 1 an.

#### ***Un poste de renfort pour le déneigement***

Pour maintenir l'équipe sur 6 permanents durant l'hiver et poursuivre le système des astreintes, il est proposé d'ouvrir le poste suivant :

Grade : Adjoint technique de 2ème classe

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 01/12/2016 au 30/04/2017.

En cas d'absence prolongée de Thierry OLKOWICZ, il est proposé de scinder son poste en deux :

**Un poste de secrétariat administratif**

Grade : Adjoint administratif de 2ème classe

Temps de travail : 17 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 01/09/2016 au 31/12/2016

**Un poste d'agent de voirie**

Grade : Adjoint technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 14 décembre 2016 au 30 avril 2017.

#### **14. Création des postes à la Garderie Le Chat Botté – Saison 2016/2017**

Comme la saison précédente, il est proposé de créer des postes saisonniers pour assurer le service de la garderie saisonnière.

**Poste de direction**

Grade : Puéricultrice (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée annualisé : du 14/11/2016 au 13/11/2017

**Poste d'adjoint de direction**

Grade : Adjoint territorial d'animation de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 14/11/2016 au 14/05/2017

**Postes d'auxiliaire puéricultrice**

Grade : Auxiliaire de puéricultrice de 1<sup>ère</sup> classe (2 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 28/11/2016 au 30/04/2017

**Postes d'animateurs**

Grade : Adjoint territorial d'animation de 2ème classe (4 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 05/12/2016 au 30/04/2017

**Poste d'animateur 25h00**

Grade : Adjoint territorial d'animation de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 25 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 05/12/2016 au 30/04/2017

**Poste Restauration**

Grade : Adjoint technique de 2ème classe (1 poste)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 23/11/2016 au 30/04/2017

**Poste de Renfort (mobilisable en cas de montée rapide des effectifs et notamment lors des périodes de vacances scolaires)**

Grade : Adjoint d'animation de 2ème classe (2 postes)

Temps de travail : 35 Heures/semaine

Contrat à durée déterminée : du 17/12/2016 au 30/04/2017

L'équipe sera complétée par Véronique BELLENGIER pour la gestion administrative de la structure.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ces postes.

#### ***15. Remboursement des frais d'essence pour les agents et les élus habilités par un ordre de mission***

La Trésorerie demande une délibération pour rembourser les frais d'essence des agents communaux et des élus qui empruntent les véhicules de service lorsqu'ils sont habilités par un ordre de mission pour se rendre en formation ou en réunion en dehors du territoire communal.

De la même façon, lors du déplacement à Zermat, les frais d'hébergements des élus ne pourront être réalisés que sur la base d'une délibération du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces remboursements de frais.

### **IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME**

#### ***16. Signature d'une convention avec le département dans le cadre des aménagements projetés sur la Place Roscanvel et sur la RD87 sous maîtrise d'ouvrage communale***

Les travaux de réaménagement projetés sur la Place Roscanvel impacteront la route départementale 87 entre le point kilométrique 7+510 et 7+830.

Il est prévu de réaliser ces travaux sous maîtrise d'ouvrage communale. Il y a donc lieu de signer une convention avec le département pour :

- Définir les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la commune de Peisey-Nancroix
- Fixer les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise la signature d'une convention avec le département dans le cadre des aménagements projetés sur la Place Roscanvel et sur la RD87 sous maîtrise d'ouvrage communale

#### ***17. Convention relative à la dissimulation des équipements de télécommunications du hameau de Moulin***

Le projet d'amélioration esthétique (enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques) au niveau du hameau de Moulin nécessite de conventionner avec Orange.

Le réseau téléphonique est propriété d'Orange et, dans le cadre des travaux de dissimulation projetés sur le hameau de Moulin, une convention doit être signée entre la commune et Orange.

Le projet de convention qui est présenté au Conseil Municipal fixe les modalités techniques et financières de réalisation des études et des travaux de mise en souterrain des réseaux.

A ce titre, Orange prend en charge une partie des études, le génie civil (chambres, fourreaux, coffrets,...), la pose des câbles en souterrain et la dépose de l'aérien.

Le montant de la participation de chacune des parties est présenté en annexe au projet de convention et fait état :

- D'un montant dû par la commune à Orange de 1 304,42 €
- D'un montant dû par Orange à la commune pour le matériel de génie civil de 5 164,30 €
- Soit, par déduction, d'un montant qui sera dû par Orange à la commune de 3 859,87 €

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention dans ces termes.

### ***18. Mise en gérance du gîte communal des Glières***

Laurent TRESALLET propose d'établir un cahier des charges précisant les attentes de la Commune en terme de location gérance et concernant l'animation, le type d'accueil, la restauration proposée, etc. Ce document permettra de lancer un appel d'offre pour ensuite sélectionner le meilleur projet proposé. Une délibération viendra acter le projet retenu.

Le conseil municipal est favorable à l'organisation proposée dans ce dossier.

### **V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **✓ Prochain Conseil municipal**

Le prochain conseil est fixé au lundi 05 septembre 2016.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***